

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir,	Omnibus.
3 — 52 — —	Express.
3 — 32 — matin,	Express-Poste.
9 — — — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.
-------------------------	----------

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat.	Express.
11 — 49 — matin,	Omnibus.
6 — 43 — soir,	Omnibus.
9 — 44 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 15 minut. matin,	March.-Mixte.
8 — 7 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. «
Six mois, — 10 »	— 13 «
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Les nouvelles concernant la politique intérieure sont absolument nulles, en ce moment, en Angleterre. Au point de vue de la politique extérieure, deux partis semblent se former : l'un persistant dans la doctrine de la neutralité absolue de l'Angleterre, l'autre tendant à une intervention, soit diplomatique, soit militaire.

Le *Times* continue à défendre la première de ces doctrines, tout en prenant fait et cause pour l'Autriche. Le *Daily-News* demande instamment que l'Europe mette un terme à la situation irrésolue de la question italienne, situation plus défavorable aux intérêts du monde qu'une guerre ouvertement déclarée.

M. Gladstone, exerçant provisoirement les fonctions de lord haut commissaire des îles Ioniennes, a ouvert lui-même, le 25 de ce mois, le parlement de cette petite république. La dépêche de Londres qui nous apporte cette nouvelle ajoute que M. Gladstone pourra présider lui-même à la mise à exécution des réformes les plus urgentes. Toutefois, rien n'est modifié quant aux dispositions antérieurement arrêtées.

M. Gladstone reviendra en Angleterre, vers la seconde moitié de février, après le remplacement définitif de sir John Young. Si alors sa conduite ou sa mission, déjà vivement blâmées par le *Morning-Post*, deviennent devant le parlement l'objet de quelques observations, le chef des peelistes pourra prendre part à la discussion et répondre aux interpellations qui pourraient être adressées au gouvernement à son sujet.

Le télégraphe nous avait appris que S. M. l'empereur d'Autriche, dans une audience accordée à la députation de la Banque, avait prononcé des paroles dont l'effet avait été de rassurer les esprits. Voici, d'après une correspondance, quel aurait été le texte de l'allocution de Sa Majesté autrichienne : « Les dépêches reçues de Paris ce matin (24 janvier), a dit Sa Majesté, permettent d'espérer

» la solution pacifique du différend et de compter
» sur le maintien de la paix générale. »

Nous avons reçu le compte-rendu de la séance du divan moldave du 17 janvier, dans laquelle a eu lieu, on le sait, l'élection du nouvel hospodar. Le résultat de cette séance étant depuis longtemps connu, nous nous bornons à en donner ici une analyse succincte :

Chacun des 49 députés présents a donné son vote par cette déclaration verbale : « J'élis le colonel Alexandre Cousa prince régnant de Moldavie. » Le prince élu fut immédiatement intronisé, il prêta serment et reçut le gouvernement des mains de la caïmacamie provisoire.

A ces détails, un journal de Vienne en ajoute d'autres que nous accueillons avec la plus grande réserve, mais que nous croyons cependant ne pas devoir passer sous silence. D'après ce journal, l'assemblée moldave aurait pris les résolutions suivantes la veille de l'élection :

Travailler avec énergie et persévérance à réaliser l'union des deux Principautés; exiger du prince qui allait être élu, ainsi que des membres de la commission de Fokchani qui devaient être choisis au sein de l'assemblée, le serment de s'associer à ces efforts en faveur de l'union, et notamment de l'union sous le gouvernement du prince étranger. Avant de prendre les rênes du gouvernement, le prince Alexandre Cousa aurait signé l'engagement dont il s'agit.

Un télégramme de Turin, en date du 28, nous annonce que les membres du conseil municipal de cette ville et quarante conseillers municipaux ont eu l'honneur de présenter à S. A. la princesse Clotilde un riche objet d'art en argent admirablement travaillé. M. le maire de la ville, au nom du conseil municipal, a adressé au prince Napoléon des paroles empreintes de nobles et patriotiques sentiments. Le prince a répondu d'une manière très-affable. Son Altesse Impériale a dit qu'il s'efforcera de faire le bonheur de la fille du roi, digne héritière des vertus d'une illustre et héroïque famille, et a prié M. le maire d'être, auprès de ses concitoyens, l'inter-

prête des vœux bien sincères qu'il fait pour la félicité et l'avenir de la Sardaigne.

En outre, la municipalité de Turin, pour célébrer l'heureux mariage entre S. A. I. le prince Napoléon et S. A. R. la princesse Clotilde, a pris des dispositions pour une splendide illumination dans la soirée du jour où a eu lieu le mariage civil. La place Castillo, la via Nuova, la place Saint-Charles, la porta Nuova et l'Hôtel-de-Ville, seront richement illuminés. Le maire doit inviter les habitants à illuminer leurs maisons.

M. Gladstone, nommé lord haut-commissaire de Sa Majesté britannique près les îles Ioniennes, a dû, par suite de son acceptation de ses nouvelles fonctions, donner sa démission de membre du parlement. Mais comme sa mission ne durera pas au-delà du 15 février, M. Gladstone ne pourra se représenter devant ses électeurs et être réélu avant son retour en Angleterre.

Les journaux de Londres, en nous annonçant ce fait, ne mettent point en doute la réélection de l'honorable M. Gladstone; ils pensent même que l'acceptation d'un emploi sous le ministère Derby ne fera que consolider la position politique de cet honorable gentleman et lui donner une plus grande majorité, si toutefois on essayait de lui faire quelque opposition.

Le *Journal officiel des Deux-Siciles*, en date de Naples le 7 du courant, donne quelques détails sur le voyage du roi et de la famille royale dans la Pouille. Ce journal ne dit mot de la maladie du roi, dont tous les journaux ont parlé. A Vienne, on a reçu la nouvelle que les archiducs Guillaume et Régner et l'archiduchesse Marie d'Autriche étaient arrivés, le 24, à Lecce, auprès du roi Ferdinand, qu'ils ont trouvé en pleine convalescence. La duchesse de Calabre se disposait à quitter Vienne pour aller s'embarquer à Trieste.

Un journal de Bruxelles, le *Levant*, prétend qu'une note aurait été adressée aux ambassadeurs des puissances signataires de la convention conclue pour la réorganisation des Principautés danubiennes, et relative à l'élection du prince de Moldavie.

FEUILLETON

LE CORDONNIER
DE LA RUE DE LA LUNE.

(Suite.)

XIII. — LE DERNIER COUP DE FUSIL.

Armand regarda Michel d'un air ébahi, et comme si les paroles de l'ancien cordonnier avaient été entendues, l'orgue retentit à l'instant même.

— Oui, oui, à la chapelle, dit Armand... Ingrat que j'étais, j'oubliais Dieu !... Allons le remercier... Venez, Marie... venez, Michel... venez, Ambroise... et vous tous, qui n'avez point oublié le pauvre proscrit, entourez-moi, servez-moi de cortège et que Dieu accueille l'obligé et les bienfaiteurs !

Le colonel, donnant la main à Marie, s'avança vers le lieu saint. Sur le seuil de la chapelle, revêtu du costume sacerdotal, se tenait un vénérable prêtre, l'ancien aumônier du château, un de ces ministres du seigneur qui, pendant nos troubles civils, bravèrent la mort pour remplir leur devoir, et dont la voix ne s'élevait que pour fortifier les combattants, bénir les morts et prêcher le pardon.

— Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, dit le

prêtre d'une voix grave... Béni soit le dernier rejeton d'un nom révérend, l'enfant qui rentre dans la maison paternelle, et qui revient sous l'égide de Dieu.

Puis s'approchant du marquis, il lui présenta l'eau bénite, et le précéda dans l'intérieur de la chapelle. Armand chancelait, les émotions l'avaient brisé, et il tomba plutôt qu'il ne s'assit sur le fauteuil qui avait été préparé pour lui.

L'office divin commença au milieu du concours de toute la population accourue avec empressement et fière à la fois d'avoir conservé sa foi et d'avoir retrouvé l'héritier de son ancien seigneur. Après la messe, le digne ministre entonna le *Te Deum* auquel tous les assistants mêlèrent leur voix, et lorsqu'il eut quitté l'autel, Armand, après quelques minutes de recueillement, demanda à être conduit au caveau de sépulture de sa famille.

— J'y ai songé, reprit Michel... Venez, monsieur le marquis.

— Hélas ! se disait Armand, la dévastation a dû passer par là, et ceux qui tuaient les vivants n'ont pas respecté, sans doute, la dépouille des morts !

Sa surprise fut grande en voyant que rien n'était déplacé, et il s'avança vers le tombeau de son père. Il se souvenait du passé. Il savait que la statue du comte était couchée sur le marbre, les mains jointes en signe de prière, et il allait s'incliner pieusement, lorsqu'il recula comme frappé d'une nouvelle hallucination.

— Grand Dieu ! s'écria-t-il, quelle est donc cette femme inclinée vers mon père, et qui semble lui tendre la main comme pour lui dire : « Viens, lève-toi et montons ensemble vers le ciel ! » Ma mère, ajouta-t-il, c'est ma mère ! Oui, voilà bien son image, ses traits doux et resplendissants de bonté ; mais ces cendres, où sont-elles ?

Michel, sans lui répondre, indiqua le tombeau, et Armand lut au-dessous de l'inscription relative au vieux marquis :

« Ci-gît haute et puissante dame Louise-Adélaïde-Elisabeth de Rochegune, veuve de haut et puissant seigneur messire Alexandre-Charles-Stanislas, marquis de Kernisec, décédée le 25 août 1795. »

— Ma mère !... murmura Armand d'une voix pleine de sanglots... ma mère adorée... Elle est là... Ah ! c'est trop... c'est trop d'émotion.

Et il tomba évanoui au pied du tombeau. Marie poussa un cri terrible, chancela à son tour, et se précipita vers Armand pour le ranimer, tandis que Michel se tordait les mains et s'écriait :

— Misérable que je suis, je l'ai tué !

Marie regardait son père avec une fixité effrayante. Un moment de plus, et elle devenait folle. Ambroise, qui devinait la douleur de la jeune fille, se hâta d'intervenir.

— Non, non, dit-il, la joie ne tue pas... et tenez,

Le ministre des affaires étrangères de la Porte tient dans cette note un langage qui est de nature à nous surprendre grandement, et nous pensons que si le gouvernement ottoman poussait l'aveuglement jusqu'à exécuter les menaces contenues dans cette note, les puissances signataires de la convention des Principautés n'auraient qu'à passer outre au sujet du refus d'investiture de la part du gouvernement turc.

C'est samedi, ainsi que nous l'avions annoncé, qu'a eu lieu la signature du contrat de mariage de S. A. I. le prince Napoléon avec la princesse Marie-Clotilde; le *Moniteur* l'a annoncé officiellement dimanche.

Notre correspondance nous fournit des détails très-intéressants sur les fêtes qui doivent signaler à Turin et à Gênes le mariage des augustes époux; elle nous rend compte de la séance du sénat, dans laquelle a été votée la loi relative à la dotation de la princesse de Savoie, et nous trouvons les paroles adressées en cette circonstance par le comte Frédéric Selapis, rapporteur de la commission chargée par cette assemblée de l'examen dudit projet.

Ainsi que nous l'avons appris par la télégraphie privée, la commission du sénat a conclu, comme celle de la chambre des députés, à l'adoption pure et simple du projet de loi qui été voté sans discussion et à l'unanimité.

Le *Bulletin des lois*, dans son numéro 549, publie le décret impérial portant promulgation de l'autorisation donnée à la formation de la société anonyme créée à Paris, sous la dénomination de caisse générale des assurances agricoles.

Les feuilles de Vienne, qui avaient accueilli la nomination du nouveau prince de Moldavie avec tant de dépit, conviennent aujourd'hui que l'élu de la nation jouit d'une popularité universelle, à l'exception, sans doute, des candidats éconduits et des hommes qui ont servi les intrigues étrangères; elles concluent en disant que la Porte ne refusera pas de confirmer un choix qui a rencontré l'approbation des populations roumaines et des puissances étrangères.

En Valachie, les caïmacams s'opiniâtrent, malgré la protestation d'un de leurs collègues et celle des agents consulaires, à vouloir empêcher le choix d'un candidat populaire. Les consuls se sont réunis en conseil et ont de nouveau déclaré que les élections faites dans de telles circonstances seraient certainement cassées. Il est à espérer que le bien sortira de l'excès même du mal, et que l'intrigue autrichienne verra se briser dans sa main la corde qu'elle a si violemment tendue.

La session des chambres de Bavière a été ouverte le 26, au nom du roi, par le prince Luitpold. Aucun discours n'a été prononcé à cette occasion; la session ne sera d'ailleurs que de courte durée. La nouvelle de la démission offerte par le ministre est démentie par le *Journal de Dresde*, qui prétend même qu'il n'y a eu et qu'il n'y aura pas de crise ministérielle dans le cours de la session parlementaire.

La position du cabinet, en présence d'une chambre qui renferme, après trois dissolutions consécutives, les mêmes éléments d'opposition, doit être singulièrement embarrassante.

Le *Morning-Post* annonce que le colonel sir Henry Knight Storks est nommé en remplacement de M. Gladstone, en qualité de lord premier commissaire des îles Ioniennes, et qu'il partira la semaine prochaine pour sa destination. Sir Henri était sous-adjutant-général au cap de Bonne-Espérance durant la guerre des Caffres, en 1846-47, et il est actuellement secrétaire pour la correspondance militaire au secrétariat d'Etat de la guerre.

Une lettre de Londres, nous annonce l'arrivée de l'*Alps*, avec des nouvelles plus fraîches de trois jours. La révolution d'Haïti, que nous signalait le dernier courrier, paraît avoir complètement réussi. La république a été proclamée le 23 décembre, et le général Giffard a été élu président provisoire. L'insurrection se répandait au nord et au sud. Tous les détenus politiques ont été mis en liberté. Un décret proclame la déchéance complète de Soulouque. — Charles Bousquet. (*Le Pays*.)

NOUVELLES DE COCHINCHINE.

Nous avons des nouvelles directes de Tourane, qui vont jusqu'au 5 décembre. A cette date, la situation générale du corps expéditionnaire était très-satisfaisante. Les pluies, très-intenses pendant les mois d'octobre et de novembre, avaient presque entièrement cessé depuis le 1^{er} décembre.

La température était douce et agréable, principalement sur les hauteurs. L'amiral, toujours préoccupé du bien-être de ceux qu'il commande, avait donné tous ses soins à l'installation des ambulances et des hôpitaux, qui étaient placés dans les parties les plus saines du pays et parfaitement organisés, et le nombre des malades diminuait chaque jour.

Il avait arrêté le tracé d'une ville, située près de la baie de Tourane, et qui est appelée à un grand avenir. Il avait, en outre, créé de grands jardins maraichers semés de plantes potagères qui seront un jour très-précieuses pour les troupes. Les soldats se sont livrés avec beaucoup de zèle et de dévouement à ces travaux d'utilité publique, dans lesquels ils ont trouvé des occupations excellentes pour leur santé. Malgré ces diverses créations, les exercices militaires n'ont pas été négligés, et on s'est occupé activement de la confection du matériel nécessaire pour accomplir les grandes opérations qui devaient avoir lieu vers le milieu du mois de janvier courant.

L'amiral a envoyé en Chine un officier de son état-major et un commissaire de marine, afin de se procurer des bateaux plats appelés *shampans*, que les Chinois emploient pour la navigation des rivières et qui sont d'une construction toute particulière. Après de longues recherches, on a trouvé à acheter plusieurs de ces bateaux, qui ont été ramenés à Tourane par le transport-mixte *la Dordogne*. D'autres *shampans* vont être construits par des charpentiers de l'escadre sur le modèle des premiers, qui sont très-bons. Ces bateaux doivent, dit-on, servir à remonter la rivière de Hué, dont la barre très-haute en ce moment, ne peut être franchie que par des navires d'un faible tirant d'eau.

Les transports mixtes *la Saône* et *la Gironde*, envoyés en Chine pour ramener les derniers détachements de troupes venus de France, ainsi que le matériel du génie, étaient attendus du 15 au 20 décembre à Tourane.

Les persécutions contre les chrétiens avaient recommencé avec une intensité affreuse, principalement dans le nord de l'Annam; l'empereur avait envoyé dans toutes les provinces des ordres impitoyables et fait arrêter plusieurs mandarins accusés de modérantisme; ces mandarins sont retenus dans les prisons de Hué, attendant leur jugement. L'un d'eux ayant refusé de se laisser arrêter par les satellites de l'empereur, connaissant le sort qui l'attendait, a été tué à coups de hache et de lance, dans sa propre demeure. Après sa mort, sa femme et ses enfants ont pris la fuite, pour échapper à la prison.

En apprenant ces nouvelles persécutions, l'amiral a envoyé sur la côte des canonnières et des embarcations qui déjà sont parvenues à sauver plusieurs missionnaires, et qui doivent rester en croisière le long du littoral, pour y continuer leur mission d'humanité, jusqu'au moment où l'expédition marchera sur la capitale.

Nous recevons des avis de Manille, du 9. A cette date, la situation de la colonie était excellente. Il était parti la veille, pour Tourane, un navire du commerce chargé de vivres frais et de liquides pour l'escadre et pour le corps expéditionnaire, dont le ravitaillement se faisait d'une manière très-suivie et dans de bonnes conditions. — A. Renaud. (*Le Pays*.)

Nous recevons, dit le *Moniteur*, les détails suivants sur l'accident arrivé, dans la mer de Chine, à la corvette française *le Laplace*, à bord de laquelle se trouvait le baron Gros, ainsi que le personnel de l'ambassade française :

« Hong-Kong, le 12 décembre.

» Parti de Shang-Hai, le 27 novembre, pour se rendre à Hong-Kong y rejoindre *l'Audacieuse* et continuer ensuite sa route pour Tourane, la corvette française *le Laplace* a échoué, tout-à-coup, le dimanche 28 novembre, à une heure de l'après-midi, sur des bancs qui s'étendent au nord de l'île Tai-Shan. La vitesse acquise par le bâtiment était alors de plus de neuf milles à l'heure. Un temps couvert et peut-être aussi une erreur de position occasionnée par les courants ont été la cause de ce malheureux événement. Toutefois, aucun choc n'ayant été ressenti au moment de l'échouage, il fut bientôt évident que le navire était dans la vase et non sur le sable ou sur des roches; s'il en eût été autrement, *le Laplace* eût infailliblement péri corps et biens.

» La position n'en était pas moins critique. Le bâtiment, soulevé par la mer qui se brisait dessus, talonnait avec violence; son gouvernail était démonté, une partie de ses ancres et de ses embarcations perdue, et trois de ses marins, qui s'étaient dévoués pour tenter de porter à terre une amarre de sauvetage, avaient péri, sans qu'il eût été possible de leur porter secours.

A huit heures du soir, le commandant annonça qu'il ne conservait aucun espoir de sauver son navire, et chacun se prépara, en conséquence, à gagner le rivage comme il le pourrait, en emportant sur soi ce qu'il avait le plus à cœur de ne pas perdre. Cependant, le vent était devenu moins violent vers le soir, et une embarcation, plus heureuse que la première, put gagner la terre avec un officier et

son cœur bat... mais il lui faut des soins... de l'air... allons, Michel, emmenez votre fille... moi, je me charge du colonel.

Et saisissant Armand, il le plaça sur ses bras robustes et l'enleva comme il eût enlevé un enfant.

— Place, mes amis, place, criait-il en traversant la chapelle, au milieu de la stupeur générale, ce n'est rien, un évanescent; ne pleurez pas, ne vous lamentez pas, ce n'est rien, vous dis-je.

Armand, en effet, revint bientôt à la vie. Son premier regard rencontra, penchée vers lui, Marie, qui imbibait ses tempes d'eau fraîche, et qui, lorsqu'il ouvrit les yeux, essaya de lui sourire, tandis qu'Ambroise, se précipitant vers la fenêtre, criait au dehors :

— Réjouissez-vous, mes enfants, il est revenu à lui ! Vive le marquis de Kernisec.

Et ce cri, répété par la foule enivrée, vint retentir au cœur d'Armand.

— Allons, mon colonel, que diable ! vous êtes un homme, ajouta le commandant. Secouez-vous, levez-vous et venez remercier ces braves gens que vous avez fièrement inquiétés.

Armand, soutenu par Ambroise et par Marie, se laissa conduire vers la fenêtre, où son apparition souleva de nouveaux transports, tandis que Michel, riant et pleurant à la fois, ne pouvait ni parler ni bouger.

— Et maintenant, dit Ambroise à la foule, en avant

les violons; le bal commence; ensuite le dîner. Ah ! nous allons joliment nous amuser... C'est grande fête aujourd'hui !

— Mais enfin, demandait Armand à Michel, tandis que la musique champêtre retentissait, m'expliquerez-vous...

— Mon Dieu ! monsieur le marquis, répondit le brave homme, maintenant je puis parler : pendant que vous étiez sous les drapeaux, je m'occupais de vos intérêts. Dame ! ma fille et moi, nous vous aimions tant, que nous n'avions d'autre distraction que de songer à vous.

Armand jeta un regard de reconnaissance à Marie et pressa doucement la main qu'il tenait dans sa main. Michel poursuivit :

— J'avais écrit en Bretagne pour savoir où en était le séquestre mis sur vos biens. Pendant quelque temps, il ne se passa rien de nouveau; on semblait vous avoir oublié, et j'en étais heureux... lorsqu'un jour je reçus deux lettres : l'une de vous, elle m'annonçait que vous étiez nommé capitaine; l'autre m'apprenait que vos biens étaient mis en vente. On vous dépouillait, quand vous versiez votre sang pour la France !... Que faire ? je n'osais révéler la vérité; c'eût été vous vouer aux vengeances de Barras, que vous aviez si fort effrayé le 18 fructidor... Je ne pouvais vous écrire pour vous conseiller de tout dire au général Bonaparte et de le faire intervenir... La réponse ne serait pas arrivée à temps... La

mise à prix de votre terre était de 480,000 francs, et vous ne m'en aviez laissé que 33,000.

— Pardon, dit Armand en souriant, vingt-cinq mille; j'avais disposé du reste.

— Ce n'est pas ce qui m'inquiétait, répondit Michel. En réunissant mes ressources personnelles, je doublais la somme; mais ce n'était pas assez; le prix de la vente devait être payé un tiers comptant en argent, les deux autres tiers en mandats territoriaux. Cette dernière clause n'était pas embarrassante... Des mandats, pour quelques écus on en a une botte; trois mille francs en papier équivalent à une pièce de trente sous... Voilà les bienfaits de la république !... Mais cinquante mille écus en argent, peut-être plus, par suite des enchères, voilà ce que je ne pouvais trouver. Je savais que la lutte serait vive; nous avons en France une société de vautours qui s'intitule la *Bande-Noire*. Elle s'abat sur les châteaux, sur les terres; elle écarte les concurrents; puis les biens qu'elle se fait adjuger, elle les dépèce, elle les morcelle, elle renverse les vieux manoirs, fait de l'argent avec le plomb des toitures, réalise d'immenses bénéfices, et efface ainsi toutes les traditions. Essayer de lutter contre ces dévastateurs était chose impossible pour moi, et cependant je ne voulais pas que la terre de Kernisec vous fût enlevée... Non, je ne le voulais pas. Alors il me vint une idée : ce fut d'aller demander conseil à votre mère.

quelques hommes d'équipage. Ils s'empresèrent aussitôt de faire parvenir à Shang-Hai et à Ning-Po des lettres faisant connaître la position du *Laplace*, et demandant de prompts secours.

» La nuit du 28 au 29, la journée du 29 et la nuit du 29 au 30 n'en furent pas moins des plus cruelles pour les passagers du *Laplace*. Ce bâtiment, soulevé par les vagues, retombait en frappant le fond, et avançait d'une manière sensible vers la côte. Le 1^{er} décembre, enfin, le temps se remit au beau, et aussitôt les jonques du pays, que le canou d'alarme avait inutilement appelées jusqu'alors, arrivèrent en grand nombre. Elles reçurent l'artillerie, les munitions, le lest, les vivres de la corvette; une ancre, la seule qui restât à bord, fut mouillée au large et à la marée haute, le navire ainsi allégé put, sans trop d'efforts, se halier en quelque sorte et se trouver à flot, dans 8 mètres d'eau, sans que sa machine et sa coque fussent sensiblement avariées.

» Le 2 décembre, le *Nimrod* et la canonnière *l'Opposum*, de la marine britannique, arrivèrent l'un de Ning-Po, avec le consul d'Angleterre, l'autre de Shang-Hai, ayant à bord le consul de France. Celui-ci apportait la nouvelle que le navire *l'Inflexible* devait arriver le jour même au secours du *Laplace*. Pleinement rassuré sur le sort de ce bâtiment, le baron Gros résolut, en conséquence, de s'embarquer, avec le personnel de son ambassade, sur le *Nimrod*, pour se rendre à Shang-Hai, où il arriva le 6. Il repartit immédiatement pour Hong-Kong, sur le paquebot *l'Aden*.

» En arrivant en vue de ce port, ce navire ayant, pour annoncer la présence de l'ambassadeur de France à son bord, arboré les trois couleurs à son grand mât, l'amiral Seymour y envoya aussitôt son capitaine de pavillon. En même temps, tous les bâtiments en rade hissaient leurs couleurs et saluaient l'ambassadeur de dix-neuf coups de canon. Le baron Gros, après s'être rendu à bord du *Calcutta* pour remercier l'amiral Seymour des secours si pressés de la marine britannique, descendit à terre où l'accueil le plus cordial lui a été fait. Reçu au débarcadère par le gouverneur par intérim, à la tête de la garnison sous les armes, salué par les canons de tous les forts, il a été conduit, dans la voiture du gouverneur, au club de Hong-Kong, où un appartement lui avait été préparé.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Journal d'Agriculture pratique*:

Les récoltes en terre se présentent sous un aspect favorable, et les cultivateurs apprécient comme assez bonnes les prévisions peu certaines qu'on peut établir pour l'année, d'après les mois d'hiver. La ploie est arrivée généralement en assez grande quantité pour rendre de l'eau aux ruisseaux et aux rivières, faire couler les sources et permettre soit la navigation, soit le travail des moteurs hydrauliques. Quelques orages ont eu lieu dans le Nord, le 23 et le 26 décembre, et ont été accompagnés d'un peu de grêle qui n'a causé aucun dégât. L'hiver est resté assez doux; s'il ne nous réserve quelques rigueurs, on pourra craindre l'invasion d'animaux rongeurs, si nuisibles aux récoltes. Attendre, est en ce moment le rôle passif imposé aux agriculteurs.

— *L'Espérance*, de Nancy, vient de faire une découverte admirable, qu'elle invite tous les journaux à propager; c'est un service qu'on ne saurait lui refuser:

« Une petite mèche d'amadou, de la grosseur et de la longueur d'une veilleuse ordinaire, employée à la place de celle-ci, brûle du soir au matin, sans jamais s'éteindre, et une seconde de même du matin au soir. Si on a une huile bien épurée, le litre d'huile peut durer vingt-cinq jours, ce qui équivaut à environ quinze litres par année. Estimez le litre, année moyenne, à 1 fr. 50 c., cela donne une somme de 22 fr. 50 c. On coupe l'amadou en petites mèches avec des ciseaux, on les roule sous les doigts pour les arrondir, et on les place dans le liège d'une veilleuse. »

— On lit dans le *Journal de Bruxelles* du 27 courant:

« Avant-hier, vers minuit, un phénomène atmosphérique très-curieux se remarquait à Liège, dans les hautes régions du ciel. Grâce à la lumière étincelante de la lune, on voyait d'immenses nuages d'une blancheur éblouissante se mouvoir en sens inverse et à des distances énormes dans les airs. Des nues se dirigeaient du sud au nord et d'autres de l'ouest à l'est avec une rapidité vraiment grande.

» Ces dernières, d'une excessive transparence, paraissaient si peu distantes de la terre, qu'elles semblaient courir le long des toits. On aurait dit des flots d'écume d'une mer agitée. Ce phénomène démontrait clairement les courants divers qui existent dans l'atmosphère et qui nuisent si fatalement à la direction assurée des ballons. »

— On a reçu au Lloyd de nouvelles informations touchant la regrettable perte du navire à hélice *Czar*, naufragé en vue du Lizard le 23 courant, après s'être heurté aux Vagne-Rocks. Le capitaine Jackson, commandant, sa femme, un passager et quelques hommes d'équipage, en tout 14 personnes, ont péri avec le vaisseau.

Le *Czar* était un puissant navire en fer lancé à Hull l'année dernière. Il jaugeait 937 tonneaux et ses machines étaient de la force de 180 chevaux. Il était affrété pour le compte du gouvernement anglais, principalement de munitions destinées à Malte; il avait pris sa cargaison à l'arsenal de Woolwich, et la semaine dernière il était sorti de la Tamise. Le capitaine Jackson, commandant, avait à bord sa femme, son fils et un neveu. La navigation dans le détroit se fit favorablement jusqu'à Land's End. A cet endroit, une forte tempête, soulevée par un vent violent du sud-ouest, détraqua la machine et détermina la rupture du tuyau de prise de vapeur.

Le capitaine Jackson, comprenant qu'il ne pouvait dans cet état tenter de continuer sa route, essaya d'entrer à Falmouth pour réparer ses avaries. La tempête cependant continuant de sévir avec la même rigueur rendit la direction du vaisseau tout à fait impossible, et le 23, à trois heures du soir, on s'échoua sur Vogue-Rocks, près du Lizard. Au moment où le navire touchait, il fut submergé par une houle terrible, et la perte totale parut décidée.

Cependant le vaisseau se releva un peu: la malheureuse situation du navire ayant été reconnue de la station des gardes-côtes à Cadgwith, de

prompts secours furent envoyés à bord. Une galère fut conduite avec une rapidité merveilleuse au lieu du sioistre. Rien ne saurait exprimer le courage déployé par les gardes-côtes dans le sauvetage. Un life-boat était à bord; par son emploi, 11 personnes ont été préservées, ce qui a porté le nombre des survivants à 17. Ils ont été mis à terre au village du Lizard et ont reçu des habitants tous les soins nécessaires.

Pour faits divers: P.-M.-E. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur*: Le ministre des affaires étrangères a reçu du ministre de France à Turin la dépêche télégraphique suivante:

« Turin, 30 janvier, 11 heures 5 minutes. — Le mariage de S. A. I. M^{se} le prince Napoléon avec S. A. R. M^{me} la princesse Clotilde vient d'être célébré dans la chapelle du palais. Le Roi et Leurs Altesses Impériales partent pour Gênes. »

Gênes, 30 janvier, 7 heures 30 minutes du soir. — Le Roi et Leurs Altesses Impériales viennent d'arriver à Gênes. Sur toute la route, les populations s'étaient portées en foule à leur rencontre. Ils ont reçu partout l'accueil le plus enthousiaste.

AVIS aux PROPRIÉTAIRES de CHEVAUX.

Plus de feu! 40 ans de succès!

Le liniment Royer-Michel, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, les entorses, foulures, écarts, mollettes, faiblesses de jambes, etc. Dépôt: à Angers, chez Menière, ph.; à Cholet, Bontemps, ph. (2)

TAXE DU PAIN du 1^{er} Février.

Première qualité.
Les cinq hectogrammes..... 14 c. 58 m.
Seconde qualité.
Les cinq hectogrammes..... 12 c. 08 m.
Troisième qualité.
Les cinq hectogrammes..... 9 c. 58 m.

Marché de Saumur du 29 Janvier.

Froment (hec. de 77 k.)	14 50	Graine de colza	— —
2 ^e qualité, de 74 k.	13 75	— de lin	23 —
Seigle	8 80	Amandes en coques	— —
Orge	9 20	(l'hectolitre)	— —
Avoine (entrée)	11 25	— cassées (50 k)	62 —
Fèves	12 80	Vin rouge des Cot.,	— —
Pois blancs	26 —	compris le fût,	— —
— rouges	18 —	1 ^{er} choix 1858.	— —
Cire jaune (50 kil)	245 —	2 ^e —	90 —
Huile de noix ordin.	58 —	3 ^e (a)	70 —
— de cheuevis	50 —	— de Chinon	60 —
— de lin	50 —	— de Bourgueil	100 —
Paille hors barrière	56 50	Vin blanc des Cot.,	— —
Foin	104 —	1 ^{re} qualité 1858	— —
Luzerne (droits com)	105 —	2 ^e —	60 —
Graine de trèfle	62 —	3 ^e (a)	55 —
— de luzerne	50 —	— ordinaire	— —

(a) Prix du commerce.

— A ma mère! fit Armand avec surprise et cherchant à comprendre.

— C'est-à-dire à son portrait. Voyons, madame la marquise, dis-je à cette image bien-aimée, il s'agit de votre fils, aidez-moi; vous ne pouvez pas vouloir que son héritage tombe aux mains de quelques misérables... sauvez-le, protégez-le du haut du ciel, ce fils bien-aimé, comme vous le protégez sur la terre... Alors, je ne sais si c'est un miracle ou si c'est mon imagination qui travaillait, mais il me semblait que le portrait s'animait, qu'il me souriait; la bonne dame paraissait vouloir sortir de son cadre et venir à moi... Ne pouvant réussir à briser ses liens, elle me faisait signe de venir à elle, de l'aider... Cédant à une sorte d'instinct, je détachai ce portrait si lourd, si massif, et je le plaçai sur la table, droit devant moi... J'entendis à l'intérieur comme un bruit étrange... c'était quelque chose qui ressemblait à des objets qui se heurtaient, à un froissement de papier... J'examinai le cadre plus attentivement, et je vis de chaque côté comme un clou saillant, que je n'avais pas encore remarqué... J'appuyai fortement, et les tablettes glissèrent dans leurs rainures... Alors de toutes parts sortirent des rouleaux de lous et des billets semblables à ceux que vous m'aviez remis.

— Des bank-notes! s'écria Armand.

— Oui, des bank-notes; mais quelle était leur valeur? je l'ignorais. Dame! nous autres cordonniers, on nous

apprend à tenir une empeigne; on ne nous apprend pas l'anglais. Fier de cette découverte, je mis ma fortune dans ma poche, et j'allai trouver un homme dont les bons conseils m'avaient déjà été fort utiles. Le banquier Lefranc. Je lui racontai tout. Nous fîmes le compte, ou plutôt il le fit tout seul, par la raison que je vous disais tout à l'heure, et il arriva au chiffre de trois cent mille francs. Alors je me rappelai ce mot de madame la marquise à Marguerite: Sauvez mon portait, c'est l'héritage de mon fils. J'étais donc en mesure d'agir; mais restait la *Bande-Noire*, dont la concurrence pouvait renverser mes projets.

— Et vous êtes parvenu à écarter ces gens-là? demanda Armand.

— Oh! non, ce n'est pas moi, je n'étais pas assez fort; c'est M. Lefranc qui s'en est chargé... un banquier, ça a des rapports avec tout le monde. Il a fait venir les meneurs; il leur a signifié qu'il voulait avoir la terre de Kernisec, et qu'il l'aurait, qu'il pousserait les enchères au double, au triple de la valeur réelle, argent comptant. Ils ont eu peur, et ils ont capitulé. Après bien des débats; ils ont accepté trente mille francs de pot-de-vin. Le reste a marché tout seul, et moyennant une enchère de mille écus qui n'a été couverte par personne, M. Lefranc a été déclaré adjudicataire.

Il a fait inscrire dans le procès-verbal de vente qu'il achetait non pour lui, mais pour une personne étrangère

qui habitait l'Amérique, et il s'est réservé un délai d'un an pour opérer la mutation. Bref, j'ai payé cent cinquante mille francs en argent, pour quelques écus j'ai eu le reste en papier... Les frais de vente se sont élevés à trente mille, plus le pot-de-vin de la *Bande-Noire*... Mais j'ai mis la terre en rapport... J'ai vendu la première récolte, et j'ai fait des offres de fermage pour quarante mille francs par an... j'ai semé quelques milliers de francs aux environs pour faire bénir le nom de Kernisec... Enfin, il me reste cent quatre-vingt mille francs qui sont à votre disposition... vous voilà de retour... vous obtiendrez du premier consul qu'il vous raye de la liste des émigrés; c'est bien le moins... alors la transmission sera facile. Et maintenant, monsieur le marquis... dites... ai-je bien travaillé?

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 29 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 68 70.
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 97 00.

BOURSE DU 31 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 35 cent. — Ferme à 68 35.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 97 00.

P. CODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques, de

BIENS IMMEUBLES,

Situés communes de Brézé et d'Epieds, Appartenant aux mineurs BAILLY.

L'adjudication aura lieu le dimanche 20 février 1859, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e COURTOIS, notaire à Brézé.

La vente est faite en vertu : 1^o d'une délibération du conseil de famille des mineurs Bailly, réuni sous la présidence de M. le Juge de Paix du canton de Montreuil-Bellay, en date du 14 décembre 1858; 2^o d'un jugement d'homologation rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Saumur, en date du 8 janvier 1859, enregistré;

A la requête de la dame Marie Gauthier, sans profession, demeurant à Brézé, veuve de René Bailly, charpentier, agissant en qualité de tutrice légale de René, Marie et Léonie Bailly, ses trois enfants, mineurs, nés de son mariage avec ledit René Bailly, ladite dame ayant constitué pour avoué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

En présence de François Têtedoie, pêcheur, demeurant à Saint-Lambert-des-Levés, agissant en qualité de subrogé-tuteur desdits mineurs Bailly.

DÉSIGNATION DES BIENS.

PREMIER LOT.

Un morceau de vigne, au canton de Bourienne, commune de Brézé, contenant 15 ares 40 centiares, joignant d'un côté le sieur Louis Genvais, d'autre côté le sieur René Volland et autre, d'un bout au sieur Aubin Nau; mis à prix à trois cents francs, ci..... 300 f.

2^e LOT.

Un logement en cave, avec jardin au-dessus, joignant le chemin qui, de Brézé, conduit à l'église, au levant et au midi le sieur Pierre Dalançon; mis à prix à cinq cents francs, ci..... 500

3^e LOT.

Un autre logement en cave, situé au même lieu, commune de Brézé, joignant au levant le logement ci-dessus, au couchant Jacques Neau, au nord la maison d'habitation de la veuve Bailly; mis à prix à trois cents francs, ci..... 300

4^e LOT.

Un morceau de terre, situé au Champ-Seguin, commune de Brézé, contenant 3 ares 10 centiares environ, joignant au midi Pierre Volland, au nord Guérineau, au levant M^{me} Thibault, au couchant Auguste Girault; mis à prix à soixante francs, ci..... 60

5^e LOT.

Un morceau de vigne, situé au Petit-Epinay, commune de Brézé, contenant 22 ares, joignant au levant Jean Venon, au midi plusieurs, au couchant Jarry, au nord le clos de M^{me} Boissonneau, mur entre, à celle-

A Reporter..... 1,160 f.

Report..... 1,160 f.
ci; mis à prix à six cents francs, ci..... 600

6^e LOT.

Un autre morceau de vigne, situé au canton de Bourienne, commune de Brézé, contenant 86 ares 50 centiares, joignant d'un côté au nord le sieur Pierre Volland, d'autre côté au midi le sieur Paul Fontaine et autres, et au levant le chemin, au couchant un inconnu; mis à prix à deux mille francs, ci..... 2,000

7^e LOT.

Un morceau de vigne, situé derrière Brézé, même commune, contenant 5 ares 50 centiares, joignant au nord Epoudry-Maslin, au levant le chemin, au midi la veuve Rebeilleau, de Bafou, au couchant Claveau; mis à prix à deux cents francs, ci..... 200

8^e LOT.

Un morceau de terre, situé à Deniau, commune d'Epieds, contenant 1 hectare 11 ares, joignant au levant le sieur Maslin fils, au nord le sieur Louis Volland, au couchant la route de Brézé à Epieds, au midi le Chemin-Vert; mis à prix à huit cent francs, ci.... 800

Total des mises à prix : quatre mille sept cent soixante francs, ci..... 4,760 f.

Tous ces biens sont situés dans le canton de Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e COURTOIS, notaire à Brézé.

Dressé à Saumur, par l'avoué sousigné, le 29 janvier 1859.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le 1^{er} février 1859. Reçu un franc, dix centimes pour dixième.

(52) Signé : LINACIER.

A VENDRE

Bois de Charpente de Bouillard, Voliges et Chevrons.

S'adresser à M. DU BAUT, au Cour-dray. (53)

MAISON

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Située rue des Basses-Perrières, occupée par M. Legeay.

S'adresser à M. BRUNEAU, chez M. BUCAILLE. (4)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON ET JARDIN,

Sise aux Récollets.

S'adresser à M^{me} veuve SOULARD.

A CÉDER

DE SUITE,

Un Fonds

DE SELLIER-CARROSSIER,

Situé à Saumur,

Dans le quartier le plus commerçant. S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M^e LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

A VENDRE OU A LOUER

Une MAISON, sise au Petit-Puy. S'adresser à M. JOUFFRAULT.

A VENDRE

UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

A VENDRE

OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1859,

TRES-JOLIE MAISON,

Située sur la levée d'Enceinte,

Avec écurie, remise et un très-beau jardin, garni de très-beaux arbres à fruits.

Cette maison est certainement l'une des plus confortables de la ville, et que les inondations n'ont pu atteindre. S'adresser à M. BUDAN, maître d'hôtel. (523)

PATRY, place St-Pierre, n° 18, tambour de ville et afficheur.

A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n° 3.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^{en} à Cambray, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, etc. — Prix du pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt : à Saumur, pharmacie de M. DAMICOURT, place de la Bilange; à Angers, pharmacie MÈNIÈRE. (54)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean.

PRIX DU POT : 3 FR. (8)



Saumur, P.-M.-E. GODET, imp.

8 FR. LA PRESSE LITTÉRAIRE Six mois 4 fr. 50 c. par an. Trois mois 2 fr. 50 c.

REVUE DE LA LITTÉRATURE, DES SCIENCES ET DES ARTS

PARAISSANT LES 5 ET 20 DE CHAQUE MOIS.

Bureaux à Paris, rue Saint-Honoré, 257.

La Presse Littéraire se compose de 16 pages très-grand in-4° à 3 colonnes et renferme la matière d'un demi-volume in-8°. Chaque numéro contient deux ou trois chapitres d'un roman inédit, une ou deux nouvelles complètes, une critique littéraire sur les publications nouvelles, des études de mœurs et des études biographiques, une revue des théâtres, des pages d'histoires empruntées aux publications les plus remarquables, des légendes, chroniques, etc. Sous le titre mélanges et nouvelles, la Presse Littéraire donne un résumé de tous les faits intéressants et curieux qui se trouvent dans les grands et petits journaux.

A côté des noms les plus aimés et les plus illustres de notre littérature contemporaine, la Presse Littéraire consacre une partie de ses colonnes à la publication de traductions des meilleurs romans étrangers. Au nombre de ces romans publiés tout récemment par cette feuille, nous citerons Shirley, par CURRIER BELL; Evelyn Forester, par Miss MARGUERITE POWER; Crichton et la Fille de l'Avare, par HARRISON AINSWORTH.

L'abonnement part du 1^{er} de chaque mois.

PRIME ACCORDÉE AUX NOUVEAUX ABONNÉS.

Toute personne qui s'abonnera pour une année, d'ici au 1^{er} mars, recevra immédiatement, franco : Crichton, roman historique, par HARRISON AINSWORTH, 2 volumes, et Evelyn Forester, Histoire d'une Femme, par Miss MARGUERITE POWER, 2 volumes. Ces 4 volumes seuls représentent le prix de l'abonnement.

Les abonnés de six mois recevront un de ces deux ouvrages à leur choix. On s'abonne en adressant un mandat sur la poste, ou par l'entremise des libraires, des chemins de fer, des directeurs de poste et des messageries. (Les lettres non affranchies sont refusées.)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,